



N° d'épreuve FFM — 378
Moto-Club — MOTO-CLUB DU PAVILLON
N° d'affiliation — C 2030
Date — 17 AVRIL 2022
Lieu — LA NEUVILLE AUX JOUTES
Organisateur technique — DETOUCHE DENIS
E-mail — mcpavillon@gmail.com
Téléphone — 06 75 63 86 82

MOTOCROSS CDF VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M LAROSE Didier	Licence : 014513
Délégué FFM (Président du Jury)	M STADLER Patrick	Licence : 022554
Membre du Jury	M SIMON Alain	Licence : 150708
Membre du Jury	M SEGUIN Philippe	Licence : 158906
Commissaire technique responsable	M GAILLARD Jacky	Licence : 036044
Responsable du chronométrage	Mme SEHIER Hélène	Licence : 065726

Article 3 Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age — Bronze de 40* à 46 ans
Argent de 47 à 53 ans
Licences — NCO / LUE
Cylindrées — De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age — Or de 54 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences — NCO / LUE
Cylindrées — De 125cc à 650cc

* Une dérogation sera accordée aux pilotes ayant participé au championnat de France en 2020 et 2021.

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable	NANGI Désiré	
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s) 2
Hôpital le plus proche	HIRSON 02500	Temps de trajet (en min) 15

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit du Pavillon**
 Adresse **17, "la Folie" 02500 ANY MARTIN RIEUX**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1800m**
 Largeur minimum de la piste **6m**
 Largeur de la grille **34m**
 Longueur de la ligne droite de départ **80m**
 Nombre d'OCP* **22**
 *Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**



- * **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **01/02/2022**

**MOTO-CLUB
DU PAVILLON**
08380 LA NEUVILLE-AUX-JOUTES

Visa de la Ligue

Date : **16/02/2022**

P.O.

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
18, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 68

Visa de la FFM

Date : **22/03/2022**

Numéro : **22/0216**





N° d'épreuve FFM_378
 Club MOTO CLUB DU PAVILLON
 Date_17/04/2022
 Lieu LA NEUVILLE AUX JOUTES

Organisateur technique DETOUCHE Denis
 Email mcpavillon@gmail.com
 Téléphone_06 75 63 86 82

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon général à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Grand Est 2022 est disponible sur <http://liguemotograndest.fr/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

AFFECTATION	N° LICENCE	NOM PRÉNOM	DÉSIGNATION
Directeur de course	OFF 14513	M. LAROSE Didier	LMGE
Délégué LMGE/Président du Jury	022554	M STADLER Patrick	LMGE
Membre du Jury	150708	M SIMON Alain	FFM
Membre du Jury	158906	M SEGUIN Philippe	LMGE
Commissaire technique responsable	036044	M GAILLARD Jacky	FFM
Commissaire technique		Désigné LMGE	LMGE
Commissaire technique		Désigné LMGE	LMGE
Responsable du chronométrage	065726	Mme SEHIER Hélène	FFM
Chronométreur			
Responsable des transpondeurs			

ARTICLE 3 CATÉGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Grand Est 2022 (article 3.3) et sur <https://inscriptions.liguemotograndest.fr/>. Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMGE au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo la semaine suivante. A défaut, une facture d'un montant de 100€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception.

CATÉGORIE	TYPE DE CHAMPIONNAT	DESCRIPTION	LICENCE
Trophée 250cc	ZONE CHAMPAGNE	Age ----- 13 ans mini (-15 ans : 125cc 2T) Cylindrée --- 125cc 2T, 250cc 4T	NJ3C / NCO / LUE / INTER
NATIONAL	HORS CHAMPIONNAT	Age ----- 15 ans mini MX1 / MX2 / 125 2T	
Championnat Side Car Cross	Grand Est	Age ----- Pilote : 17 ans révolus / Passager 15 ans révolus Cylindrée --- de 350cc 2T à 750cc 2T < 1000cc 4T	NCO / LUE / INTER NCP (passager)

ARTICLE 4 CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation (75€). La démarche devra être réalisée complètement en ligne.



Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	NANGI Désiré		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	HIRSON 02500	Temps de trajet (en min)	15

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Accès :				Caractéristiques	
Nom du site	Circuit du pavillon			Longueur du circuit	1800m
Adresse	17 la « Folie » 02500 ANY MARTIN RIEUX			Largeur minimum de la piste	6m
Capacité Moto :		Capacité Quad/Side-Car :		Largeur de la grille	34m
Aux essais	54	Aux essais	36	Longueur de la ligne droite de départ	80m
En manches	45	En manches	30	Nombre d'Officiels Commissaires de Piste	22

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB		VISA DE LA LIGUE		VISA DE LA FFM	
Date :	01/02/2022	Date :	16/02/2022	Date :	
				Numéro :	
MOTO-CLUB DU PAVILLON 08380 LA NEUVILLE-AUX-JOUTES		P.O. LIGUE MOTO GRAND EST Maison Régionale des Sports 18, Rue Jean Moulin 64510 TOULMAINE Tél : 03 83 18 87 68		22/03/2022 22/0216 	



REGLEMENT PARTICULIER
MOTO-CROSS NATIONAL MX1/MX2 & 125cc
Du 17 avril 2022 à LA NEUVILLE AUX JOUTES

ARTICLE 1 – COUREURS ADMIS

Pour participer à cette course tous les coureurs devront être âgés au minimum de **13 ans pour les pilotes 125cm3 2 tps, plus de 15 ans pour les autres cylindrées** et titulaires d'une licence 2022 délivrée par la FFM

Catégories :

MX1 / MX2 & 125cc.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

2.1 – Numéros de Course :

Les numéros de course seront attribués par l'organisateur.
Les pilotes peuvent souhaiter un numéro, priorité aux premiers inscrits.

2.2 – Engagement :

Le nombre de pilotes engagés est limité à 45.
L'engagement se fera sur le site LMGE <https://inscriptions.liguemotograndest.fr/>
Le prix de l'engagement est fixé à 50€
Location de transpondeur compris.
1 entrée pilote, 1 entrée accompagnateur et une entrée panneauteur (licence obligatoire).

2.3 – Location de transpondeurs :

Les transpondeurs seront ceux de la FFM.
Les pilotes devront s'en équiper auprès du responsable des transpondeurs aux conditions du règlement édité par la FFM.

ARTICLE 3- Contrôle Administratif (licence, C.A.S.M., etc....)

Le samedi de 15H00 à 19H00
Le Dimanche de 7H00 à 7H50

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation (75€). La démarche devra être réalisée complètement en ligne.
www ffmoto.org

ARTICLE 4 – MATIN DE LA COMPETITION

Accès au parc pilote :

L'accès au parc pilotes n'est autorisé qu'à **UN SEUL VEHICULE.**

Essais :

Une première séance d'essais libres aura lieu de 8H20 à 8H40. (10 minutes)

Une séance de qualifications (temps chronométrés), qui servira d'ordre d'entrée en grille pour les deux manches se déroulera de 10H05 à 10H20 (15 minutes).

ARTICLE 5 – EPREUVES ET PRIX

- Départ :

Les départs seront donnés sur 2 lignes.

- Durée :

3 manches de **15mn** + 1 tour séparées par un intervalle de 45mn minimum.

- Podium :

Un classement Général récompensera les 5 premiers en trophées et coupes.

La présence des pilotes est obligatoire à la cérémonie de remise des prix.

Les prix ne seront remis que pendant celle-ci.

PLAQUES DES MACHINES :

- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.

Règlement 2022 LMGE.

ARTICLE 6 – CONTROLE TECHNIQUE APRES CHAQUE COURSE

Immédiatement après chaque course, un contrôle possible sonomètre pourra être effectué sur les machines des 5 premiers pilotes.